Bancs de la grotte

On ne peut pas interdire à madame le Maire et à son équipe de mettre en vente les bancs de la grotte !

On peut par contre contester l'argumentaire qu'ils utilisent pour arriver à leurs fins .

Selon l'adage "il faut diviser pour mieux régner" la première cartouche utilisée est d'opposer les Lourdais entre eux .

Il y a eu une grande confusion lors de l'exposé par l'équipe majoritaire entre diagnostic obligatoire (plombs ....) et états des lieux rebaptisés "diagnostic technique". Comment peut-on évaluer le montant des travaux économisés si seuls 22 bancs sur 66 ont été diagnostiqués et comment établir leur valeur?

Comment ne pas demander de précisions sur un dossier qui me semble incomplet ?

Les prix des loyers des bancs de la grotte sont présentés comme étant trop modiques. Je vous invite plutôt à raisonner à l'inverse en considérant que le coût des loyers du haut de ville est devenu trop élevé par rapport à la baisse de fréquentation. L'activité économique s'appauvrit, les locataires et gérants ont de plus en plus de mal à vivre de leur commerce.

A-t-on une dynamique action cœur de ville qui nous permettrait une revitalisation économique du haut de ville ?

Que va-t-il se passer lorsque les bancs auront été vendus, entendons-nous bien aux personnes ayant les moyens financiers d'en payer le prix !

Y aura-t-il plus de justice et d'équité en ville l'équilibre entre le haut et le bas y gagnera-t-il ? J'en doute !

Une fois que les boucs émissaires présentés comme de vils profiteurs auront été éliminés , qui bénéficiera de l'opération ?

Certes les caisses de la ville seront en partie renflouées mais pour quels projets ?

Un peu d'historique, puisque cela plaît tant , sur le tissu hôtelier et marchand de notre ville .

Dans les années 80 , la municipalité Abadie avait mis en place un P.O.S très permissif dans le secteur Paradis/Peyramale. Lourdes avait alors besoin de chambres haut de game. C'est ainsi que nous avons assisté à la construction de grosses structures hôtelières dans cette zone pourtant inondable.

Dans les années 90, le P.OS fut révisé, limitant toutes nouvelles constructions dans ce secteur. On a appelé cette mesure le "gel du P.O.S."

C'est à cause de ces choix politiques et économiques que nous avons assisté à une mutation économique totale de l'offre hôtelière concentrant la clientèle dans le bas de ville .

Avait-on pensé à cette époque à une éventuelle baise de fréquentation ?

Permettez-moi d'en douter !

30 ans après, la baisse est là et c'est l'hécatombe : Dumpings sur les prix toujours plus bas , fermeture des commerces ....

Au final vendre les bancs n'aura-t-il pas pour conséquence, une fois de plus , de déstabiliser l'économie du bas de ville en facilitant l'installation de grands groupes et de grosses structures ?

Déséquilibrer l'économie déjà fragilisée du bas de ville contribuerait également à appauvrir le haut de ville qui connaît, on le sait, de grandes difficultés. Les fonds de commerces n'ont pratiquement plus aucune valeur marchande . C'est la grande braderie !

Donc, soyons prudents et prenons de la hauteur : au regard du passé, ayons conscience que les choix d'aujourd'hui entraîneront forcément des conséquences.

Nathalie Barzu